



Association PYL
Passage de l'Intendant, 6
1227 Carouge - GE

T +41 79 836 41 26
admin@pylsport.ch
www.pylsport.ch

Association PYL

Concept de protection pour les entraînements dès le 28 juin 2021

Version : 28 juin 2021

Auteur : Jason Schiavi



Nouvelles conditions cadres

Selon les nouvelles teneurs en vigueur depuis le 25 juin 2021, toutes les restrictions sont désormais levées en ce qui concerne les activités sportives ou culturelles réalisées à l'extérieur (avec contact, sans masque, pas de collecte de donnée, sauf en cas d'organisation de manifestation).

À l'intérieur, les coordonnées des personnes doivent être saisies et une ventilation efficace doit être maintenue. Le port du masque et le maintien de la distance interpersonnelle sont obligatoires en dehors de la pratique sportive (vestiaire, hall, etc.).

La capacité des vestiaires est limitée de sorte à pouvoir respecter la distance interpersonnelle en tout temps.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire aller se faire tester.

2. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, ou utiliser une lotion désinfectante avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, l'association tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).

4. Désigner une personne responsable au sein de l'association

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre association, il s'agit de Jason Schiavi Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 836 41 26 ou admin@pylsport.ch)

5. Prescriptions spécifiques

Dans le but de minimiser les risques, chaque membre devra se présenter aux entraînements avec son propre matériel personnel. Aucun matériel ne sera prêté ou partagé entre les membres.

Comité Association PYL

Carouge, le 28 juin 2021

Concept de protection pour les entraînements de l'association PYL